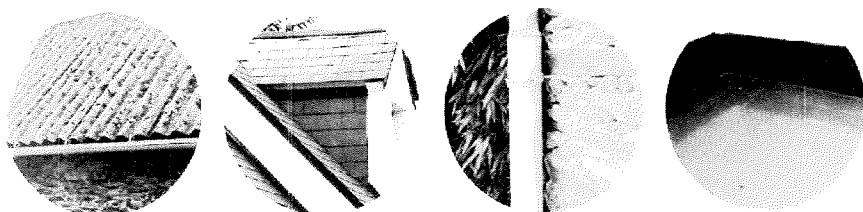


**Le SMETOM-GEEODE s'engage à :**

- **Accepter** le dépôt d'amiante à la déchetterie de provins des usagers (administrés, administrations et professionnels) résidants sur le territoire du SMETOM-GEEODE.
- **Délivrer** gratuitement à tous les usagers (sur présentation de carte d'accès de déchetterie) un contenant protégé adapté à la collecte des déchets amiantés :
  - Amiante ciment,
  - Fibrociment (plaques ondulées, ardoises...),
  - Bardage en plaques,
  - Canalisations,
  - Dalles de faux plafond ...),
  - Dalles en vinyle-amiante (linoléum, Dalflex),
  - Bacs horticoles.



- **Proposer et confirmer** une date de rendez-vous après réception au SMETOM-GEEODE de la présente charte signée Le dépôt se fera uniquement les jeudis matin (pour des raisons de sécurité, de réception et d'évacuation des déchets amiantés).
- Autoriser un dépôt gratuit par an, pour les particuliers et les mairies pour un total maximum de 50 kilos, au-delà, la grille tarifaire sera de 470€ HT la Tonne, Voir tableau pour le contenant protégé.
- Les autres administrations et professionnels seront facturés dès le premier KG, ainsi que le contenant protégé.

**Jour et heure du rendez-vous à la déchetterie de Provins :**

**Le SMETOM-GEEODE se réserve le droit de refuser ou de refacturer les déchets non conformes à la collecte.**

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et je conserve un exemplaire de la charte d'engagement.**

Sans retour de ma part, sous 15 jours, ma demande ne sera pas prise en compte

A PROVINS, Le : \_\_\_\_\_

**Signatures**

**Le bénéficiaire :**

**SMETOM GEEODE :**

**Retourner la charte signée : chartes@smetom-geeode.fr**

## Charte d'engagement dépôt déchets amiantés

### Préambule :

L'amiante est un matériau naturel et fibreux employé durant des décennies dans la construction en raison de ses principales propriétés : résistance mécanique, chimique, résistance au feu et aussi comme isolant. Les fibres d'amiantes sont invisibles et inodores, et toutes les variétés d'amiantes sont classées cancérigènes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, la fabrication, transformation, vente, importation, mise sur le marché et cession de l'amiante ou matériaux en contenant sont strictement interdits.

Cette charte a pour objectif de rappeler les engagements réciproques de la collectivité et des administrés, des professionnels ou des administrations qui bénéficient du service dépôt des déchets amiantés à partir du 2 novembre 2021. Il est nécessaire de préciser que cette tarification s'applique aux professionnels/ administrations dès le premier kilo et aux particuliers/mairies du territoire dès lors qu'il dépasse 50 kilos. Un seul contenant protégé par an sera fourni gratuitement aux particuliers et aux mairies du territoire, payant pour les professionnels et les administrations. Il est autorisé un dépôt par an.

Le contenant protégé sera facturé à prix coutant.

Pour rappel, le tarif est de 470€ HT la tonne soit 0.47 € HT le kilo pour l'année 2021-2022.

(\*Champs obligatoires)

Je soussigné(e)

**Nom et Prénom \*** : .....

**Entreprise :** .....

**N° SIRET :** .....

**Adresse\* :** .....

**Code postal\* :** .....

**Ville\* :** .....

**N° de téléphone\* :** .....

**Courriel\* :** .....@.....

**Quantité estimée de déchets à déposer\* (en Kilogrammes) :** .....

### Je m'engage à me rendre à la déchetterie de Provins :

- **Venir récupérer** le contenant protégé de transport des déchets amiantés
- **Suivre** les indications précisées par le SMETOM-GEEODE (fiche conseil)
- **Respecter** la date et l'heure du rendez-vous (faute de ce respect, l'apport sera refusé), en cas d'impossibilité d'honorer ce rendez-vous, prévenir 48 heures avant la date du dépôt. En cas d'annulation la fourniture du contenant sera facturée au prix de 15 € HT.
- **Charger et décharger** moi-même les déchets amiantés conditionnés. Récupérer le ticket de pesé
- **Déposer** le sac d'amiante correctement scellé, muni de votre charte signée (possibilité photo ou mail)
- **Préciser** tout dépassement au-delà de 50 kg. Le dépassement sera facturé 470 € HT/T soit 0.47 € le kilo

Type de contenants	Tarifs (prix coutant)
Milieu Bag Amiante 91x91x109 (1000kg)	15,00 €HT
Dépôt bag Amiante 1200x2600x300 (1000kg)	25,00 €HT